Comité Départemental de Badminton de l'Ain
Maison de la Culture et de la Citoyenneté – 4 Allée des Brotteaux
CS 70270 – 01006 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Site : www.badminton01.fr

RÈGLEMENT PARTICULIER
CHAMPIONNAT DE L'AIN JEUNES
DOUBLES ET MIXTES
ORGANISE PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL ET LE BADMINTON CLUB DE BELLEY
LE 17 JANVIER 2021

Article 1
Le tournoi se déroulera selon le Règlement Général des Compétitions édicté par la FFBAD. Il sera sous la responsabilité du Juge-Arbitre ....
Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton sous le numéro N° (en cours).

Article 2
La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

Article 3
Tous les clubs inscrivant des joueurs(euses) sur cette compétition ont le devoir de designer des « responsables adultes » le jour de la compétition. Ils veilleront à ce que leurs jeunes disposent du matériel nécessaire pour leurs matchs et seront leur référent lors du tournoi.

Article 4
Le tournoi est ouvert à tous les joueurs des catégories minibads, poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors licenciés dans des clubs de l'Ain affiliés à la Fédération Française de Badminton. Ils devront être licenciés à la date du tirage au sort de la compétition.

Article 5
Les tableaux proposés sur cette compétition sont les doubles hommes, doubles dames et doubles mixtes pour toutes les catégories. Ils seront confectionnés de manière à ce qu'ils soient les plus homogènes et les plus équilibrés possibles (critères d'âge et de CPPH).
L'organisateur se réserve le droit de faire des tableaux en poule unique (de 4, 5 ou 6 paires) ou en poules (de 3 ou 4 paires) avec élimination directe pour ne pas dépasser le nombre de matchs par jour et par joueur.
Tous les joueurs peuvent s'inscrire sur 2 tableaux.

Article 6
Les inscriptions sont à effectuer directement sur Badnet (de façon groupée via le responsable du club) jusqu'au Mercredi 13 janvier 2021 22h (dernier délai).
En cas de souci, vous pourrez utiliser la fiche d'inscription jointe.
La date du tirage au sort est fixée au 14 janvier 2021. Au-delà de cette date limite, tout désistement ne sera pas remboursé sans justificatif.
Les têtes de séries et premiers de poule seront désignées par l'organisateur en accord avec le Juge-Arbitre selon le Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH) à la date du tirage au sort. Le CPPH est mis à jour tous les jeudis.

Article 7
Les convocations seront envoyées aux responsables des clubs le jeudi 14 janvier 2021.

Article 8
Le montant de l'inscription est fixé à 5€ par tableau. Le règlement peut être individuel ou pris en charge par le club. Il est préférable d'effectuer le règlement par chèque le jour du tournoi.

Article 9
Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige, les volants officiels seront ceux vendus dans la salle : Babolat 4.

Article 10
Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant tout joueur pourra faire appel au JA qui désignera un arbitre officiel, et si pas d'arbitre officiel dans la salle, un arbitre volontaire en plus du scoreur. Les matchs des catégories minibad et poussin seront arbitrés, soit par un bénévole du club, soit par un parent de joueur (hormis si son enfant joue ce match), soit par un joueur ou une joueuse « expérimenté(e) » de catégorie minime ou cadet.
Les cadet(te)s et juniors inscrits sur ce tournoi s'engagent également à se rendre disponible et volontaire pour arbitrer des matchs des catégories minibad et poussin.
Tous les matchs seront scorés, par le joueur du match précédent (sur ce même terrain) qui a perdu son match.

Article 11
Dès son arrivée, chaque joueur devra venir se faire pointer à la table de marque. Chaque « responsable adultes » (cf. article 3) devra aussi se faire pointer à la table de marque pour être identifié par les organisateurs en cas de besoin.

Article 12
L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement de la compétition.

Article 13
Le temps de préparation sur le terrain est fixé à 3 minutes. Attention, ce n'est pas un temps d'échauffement, l'échauffement, lui, se fait en amont de ces 3 minutes.
Lorsqu'un match est appelé, le joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le JA.

Article 14
Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des joueurs intéressés. Le Juge-Arbitre pourra accorder un temps de repos plus long si cela lui paraît souhaitable. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé.

Article 15
Tout volant touchant une infrastructure fixe (poutres, paniers de basket, rails de rideaux, ...) du gymnase sera compté faute en jeu et let une fois au service. Tout volant touchant des objets suspendus (câbles, ...) sera compté faute en jeu et let une fois au service.

Article 16
Tout joueur s'absentant pendant le tournoi devra en informer son « responsable adulte » qui le signalera à la table de marque et au JA sous peine d'être disqualifié s'il ne se présente pas à l'appel de son match.

Article 17
L'accès au plateau de jeu est réservé aux joueurs devant disputer un match, aux joueurs devant scorer ou « arbitrer » un match, ainsi qu'aux JA, aux coaches, aux « responsables adultes » des clubs et aux membres de l'organisation du tournoi.

Article 18
Le coaching lors des matchs est autorisé uniquement aux pauses à 11 et aux pauses entre les sets. Le coaching entre les points est interdit et le Juge-Arbitre y sera particulièrement vigilant.

Article 19
L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de matériel, d'incident ou d'accident en dehors des matchs.

Article 20
Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Il s'agit en général d'un tee-shirt ou débardeur (en haut) et d'un short ou jupette (en bas) + des chaussures adaptées à la pratique en gymnase.

Article 21
L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. En cas de traitement médical, le jour du tournoi, merci de présenter l'ordonnance au juge arbitre, pour justificatif en cas de contrôle anti-dopage inopiné.

Article 22
Les joueurs autorisent l'organisation du tournoi à utiliser leur image sur internet, dans la presse et sur tout autre support afin de promouvoir le badminton sans objet commercial.

Article 23
En cas de forfait, la procédure à suivre est la suivante :
- Appeler l'organisateur et/ou le JA pour prévenir
- Envoyer sous 5 jours un justificatif à **LA LIGUE REGIONALE** si votre absence est constatée après le tirage au sort (obligatoire) !
- Nous vous conseillons de scanner votre justificatif (certificat médical ou autres) et joindre quelques renseignements concernant le tournoi : date/nom du tournoi, numéro de licence et nom/prénom pour faciliter le traitement de votre demande et de l'envoyer à la ligue par mail : **sophie.bluy@badminton-aura.org**

Article 24
Le JA est en droit de disqualifier totalement ou partiellement tout joueur ne respectant pas le présent Règlement Intérieur. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par un « responsable adulte » du club concerné.